



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

défense et usage

Question écrite n° 4691

Texte de la question

M. Philippe Meunier alerte M. le ministre de l'éducation nationale sur le net recul de la bonne connaissance de la langue française, à l'écrit comme à l'oral, chez les jeunes adultes. Aussi, il lui demande quelles conclusions il en tire sur le niveau du baccalauréat français.

Texte de la réponse

La qualité du niveau de langue des jeunes français est une préoccupation prioritaire et les évaluations nationales et internationales nous rappellent qu'il faut redoubler de volonté et d'innovation pour garantir à tous un accès réussi à la langue française de scolarisation. Les évaluations nationales françaises, ainsi que les dernières évaluations internationales comparatives PISA et PIRLS dont on dispose montrent une évolution préoccupante du niveau de maîtrise de la langue française par les élèves. Cette tendance est confirmée par les résultats des tests de la journée citoyenne, à laquelle participent tous les jeunes dans leur 17^e année. Le recul est significatif en ce qui concerne la compréhension des énoncés et des textes, plus particulièrement l'argumentation et l'interprétation, y compris orale, rapporte les analyses de la Direction de l'évaluation, de la prospective, et de la performance (DEPP), au ministère de l'éducation nationale. En ce qui concerne l'orthographe, deux études universitaires consécutives apportent des résultats différents : En 1986 - 1987, André Chervel proposait à des élèves de 10 - 16 ans de repasser une épreuve de dictée datant de 1873 - 1877 dont les résultats avaient été collectés par l'inspecteur général Beuvain d'Altenheim. Cette étude comparative à 100 ans d'intervalle était favorable aux élèves de 1987. En 2005, Danièle Manesse et Danièle Cogis réitèrent le même protocole et comparent les résultats des élèves à 15 ans d'intervalle : 1987 - 2005. L'étude témoigne alors « d'une chute importante du niveau. Les erreurs ont augmenté : là où les collégiens en faisaient huit en 1987, ils en font treize en 2005. Là où les élèves de CM2 faisaient douze erreurs, ils en font dix-huit. En 1987, 50 % des élèves faisaient moins de six fautes. Ils ne sont plus que 22 % en 2005. » Extraits de « Orthographe : les collégiens de cinquième sont tombés au niveau des élèves de CM2 de 1987 ». Depuis cette époque, les médias relaient régulièrement ces résultats. Depuis 2006, une circulaire du ministère de l'éducation nationale cadre les méthodes d'enseignement du déchiffrage de la langue, appris pour l'essentiel en cours préparatoire. Elles s'articulent autour d'une approche « synthétique grapho - phonologique ». Sa démarche, rigoureuse, s'appuie sur la formalisation de la structure alphabétique historique de la langue française et a fait ses preuves. Les apprentissages se fondent également sur un travail important de compréhension. Les programmes de 2008 fixent, en primaire, un enseignement de la langue écrite qui permet d'acquérir le déchiffrage par approche synthétique et développent parallèlement la connaissance de la structure de la langue : les leçons spécifiques de vocabulaire, de grammaire et d'orthographe sont clairement précisées et des documents d'accompagnement aident les enseignants à les mettre en oeuvre. Toutes les activités décrites permettent une meilleure compréhension de la langue et un meilleur usage au quotidien. Dès 2009, les manuels scolaires ont progressé dans leur conception, sous l'impulsion des programmes et de la recherche, et garantissent actuellement un meilleur choix de méthode. De nombreuses actions pédagogiques sont également développées pour renforcer l'enseignement de la langue orale et écrite. Dans le cadre de la refondation de l'Ecole et de la priorité affirmée à

l'école primaire, il est prévu de constituer de nouvelles instances indépendantes qui devront proposer de nouveaux programmes adaptés aux exigences et des évaluations nationales plus objectives dans la vérification des acquis des élèves. Le dispositif de formation des maîtres sera revu et renforcé par la création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l'Education (ESPE) afin de reconstruire une véritable formation des enseignants. Enfin les créations de postes dont le dispositif « un maître de plus que de classe » favoriseront l'accompagnement de tous les élèves dans les apprentissages et leur apporteront les aides nécessaires. L'amélioration des apprentissages est à mener qualitativement et quantitativement. L'aide aux élèves, la réflexion sur les contenus, l'affirmation du socle, la nouvelle formation des maîtres et les moyens donnés à l'Ecole constituent l'expression d'une cohérence et d'une volonté pour réussir le parcours scolaire de tous les élèves.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4691

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5090

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 213